

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2016

L'an deux mil seize, le seize du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GESTEL, légalement convoqué le vingt-neuf du mois de février, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Michel DAGORNE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Etaient présents :

Monsieur Michel DAGORNE	Monsieur Ludovic KARABOUE
Madame Françoise MERRET	Monsieur Robert LAFOND
Monsieur Loïc QUEGUINER	Madame LAMOUROUX Magali
Monsieur Jacques LE BRAZIDEC	Madame Isabelle LE CORDROCH
Madame Catherine AUDRAN	Monsieur Yves LE SAUCE
Madame Elisabeth LIEUTIER	Monsieur Paul MELIS
Madame Delphine DI MAGGIO	Madame Pascale QUERE
Madame Aurélie GARGAM	Madame Jannick QUERRIEN
Monsieur Thomas GUEGAN	Monsieur Jean-François QUILLIEN
Monsieur Jean-Marie GUYMARD	Madame Annelise RALEC
Monsieur Frédéric HONORE	

Absent excusé : Monsieur Christophe CARER Madame Gwénaëlle GUEPEY

Pouvoir : Monsieur Christophe CARER à Monsieur Frédéric HONORE

Secrétaire de séance : Madame Isabelle LE CORDROCH

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2015

DCM 2016-0001 : DELIBERATION CONFIAIT LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LORIENT AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à ses statuts, Lorient Agglomération peut réaliser des prestations pour ses communes membres notamment en matière d'urbanisme.

Lorient Agglomération dispose depuis 2000 d'un service d'urbanisme qui réalise notamment les missions d'élaboration, modification et révision des Plans Locaux d'Urbanisme pour ses communes membres.

Une convention sera établie afin de préciser les modalités pratiques et financières de la prestation confiée à Lorient Agglomération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de confier la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune à Lorient Agglomération à compter du 1^{er} mai 2016 et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et notamment la convention relative à cette prestation.

DCM 2016-0002 : CONVENTION AVEC ERDF : INSTALLATION D'UN TRANSFORMATEUR SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZH N° 541

En septembre 2010, avait été signée une convention sous seing privé avec ERDF afin de leur permettre d'installer un poste de transformation de courant électrique sur une parcelle appartenant à la commune de GESTEL (parcelle cadastrée section ZH n° 541).

Aujourd'hui ERDF souhaite publier cette convention au service de la publicité foncière afin que tout acquéreur, locataire ou ayant-droit du propriétaire soit averti de l'existence de cette convention qu'il sera tenu de respecter. Cette publication était prévue dans la convention SSP signée.

A cette fin, sur la demande et aux frais d'ERDF, il convient d'établir un acte notarié portant sur cette convention. Il n'y a aucune modification par rapport à la convention d'origine, cette publication est une démarche administrative.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte notarié portant sur cette convention.

DCM 2016-0003 : CONTRAT D'ASSOCIATION 2016 AVEC L'ECOLE N.D. DES FLEURS

L'Ecole Notre-Dame des Fleurs et l'Etat ont signé, le 06 décembre 2000, un contrat d'association. A ce titre, tous les ans le Conseil Municipal de GESTEL doit fixer la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement de cette école. La commune de GESTEL doit prendre en charge les dépenses de fonctionnement au niveau du coût moyen d'un élève des classes de même nature des écoles publiques qu'elle gère.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote les tarifs suivants pour 2016:

350 € par élève de classe élémentaire (71 élèves) soit 24.850 €

1.088 € par élève de classe maternelle (52 élèves) soit 56.576 €

Le montant total pour l'année 2016 s'élève donc à 81.426 €.

Il indique que les effectifs pris en compte sont ceux figurant ce jour dans « Base Elèves » (date d'observation : 15/10/2015) et que cette participation concerne l'ensemble des élèves inscrits à l'Ecole Notre-Dame des Fleurs.

DCM 2016-0004 : SUBVENTION 2015 : HALTE-GARDERIE « LE NID DOUILLET »

La halte-garderie «Le Nid Douillet » a été fréquentée en 2015 par des familles de GESTEL représentant 3.343 heures sur un total de fréquentation de 35.069 heures. Le montant de la participation demandée, au titre de 2015, est de 6.329 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote la subvention de 6.329 € pour la halte-garderie « Le Nid Douillet » de QUEVEN.

DCM 2016-0005 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote, pour l'exercice 2016, les subventions telles que figurant ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Subvention 2016
Amicale Laïque (toutes activités)	2.400 €
A.S. GESTEL	2.200 €
Espoir Gestellois	250 €
Dojo Gestellois	1.500 €
Gestel Joie et Amitié	200 €
Détente et Création	100 €
Gestel en Fête	900 €
Les Tontons Yoyo (subvention annuelle)	250 €
Les Tontons Yoyo (Subvention exceptionnelle)	100 €
Gestel Gym	100 €
Gestel Nature	1.400 €
Société de Chasse (pour piégeage)	150 €
Joggers Gestellois	700 €
Bébés Ca-Lain	250 €
U.S.E.P. Ecole Marie-Laurencin	75 €
Association des Donneurs de Sang	150 €
Motocœur Bretagne	150 €
Ker Kaz'H	200 €
« Les villageois de Kergornet »	90 €
Graine de Jeux	50 €
Groupement de Vulgarisation Agricole	25 €
Eau et Rivières de Bretagne	75 €
Den Dour Douar	75 €
ELAN	250 €
Association Sportive Collège de Quéven	200 €
S.N.S.M. (sauvetage en mer)	75 €
U.D.S.P. Orphelins des Sapeurs-Pompiers	50 €
Solidarité Bretagne	50 €
Amicale Laïque Quéven Handball	100 €

DCM 2016-0006 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU RESTAURANT SCOLAIRE - ANNEE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, par 21 voix pour et une abstention (Monsieur Robert LAFOND , Président de l'association) de verser à l'association « Le Cal'Lain » gestionnaire du restaurant scolaire de GESTEL une subvention de 18 € par enfant sur une base de 210 enfants, soit une somme de 3.780 € au titre de 2016 ainsi qu'une subvention complémentaire de 1.185 €, soit un total de 4.965 €.

DCM 2016-0007 : SUBVENTION POUR ACTIVITES AUX ECOLES - ANNEE 2016

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote la subvention pour activités aux écoles au niveau à 27,50 € par élève pour l'année 2016 et pour le nombre d'enfants suivant :

- Ecole Maternelle Marie-Laurencin : 72 élèves, soit une subvention de 1.980 €
- Ecole Primaire Jean Guéhenno : 113 élèves, soit une subvention de 3.107,50 €
- Ecole Maternelle et Primaire N.D. des Fleurs : 123 élèves soit une subvention de 3.382,50 €

Monsieur le Maire rappelle que l'effectif pris en compte est celui figurant sur « base élève » à ce jour, soit une date d'observation du 15/10/2015.

DCM 2016-0008 : SUBVENTION FOURNITURES SCOLAIRES - ANNEE 2016

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote la allouée aux écoles pour l'achat de fournitures scolaires à 33 € par élève en 2016 pour le nombre d'enfants suivant :

- Ecole Maternelle Marie-Laurencin : 72 élèves (soit un crédit de 2.376 €)
- Ecole Primaire Jean Guéhenno : 113 élèves (soit un crédit de 3.729 €)
- Ecole Maternelle et Primaire Notre-Dame des Fleurs : 123 élèves (soit un crédit de 4.059 €)

Monsieur le Maire rappelle :

- que l'effectif pris en compte est celui figurant sur « base élève » à ce jour, soit une date d'observation du 15/10/2015.
- que pour l'école Notre-Dame des Fleurs cette somme est versée directement à l'organisme de gestion (O.G.E.C.) sous forme de subvention.

DCM 2016-0009 : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL : SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES MORBIHANNAIS POUR ALERTER COLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA CRISE MAJEURE DANS LA FILIERE AGRICOLE

Dans le cadre des actions menées par les syndicats agricoles du Morbihan, et d'une manière générale par les agriculteurs de France, pour répondre à la crise majeure que vit l'agriculture française, il est proposé aux élus locaux, par les instances agricoles morbihannaises, de formuler un vœu pour soutenir notre agriculture. Ce vœu sera transmis au 1^{er} ministre ainsi qu'au ministre de l'Agriculture et au Président de la Région Bretagne ainsi qu'aux parlementaires morbihannais.

VŒU POUR L'AGRICULTURE

Comme de nombreux territoires bretons, l'histoire et la culture de notre collectivité sont profondément marquées par la ruralité et les activités agricoles qui occupent une grande partie de notre espace.

Au delà de la dimension identitaire, les exploitations agricoles qui occupent nos territoires ainsi que les emplois directs et indirects qui en découlent, font de l'agriculture une activité économique essentielle pour notre région. Notre agriculture doit donc être préservée, particulièrement dans des régions comme la nôtre où le nombre d'exploitations est encore important. Il est nécessaire de trouver des réponses rapides, pérennes et efficaces à cette crise pour ne pas voir disparaître de nombreuses fermes. Ces réponses doivent être structurelles afin de garantir un avenir à nos territoires, mais aussi et pour gérer l'urgence, conjoncturelles pour apporter de la trésorerie aux exploitations qui subissent de plein fouet cette crise agricole.

Face à cette crise particulièrement marquée dans les filières de l'élevage, les élus de notre collectivité souhaitent rappeler leur attachement sincère à cette profession, témoigner de leur compréhension des enjeux et de la profonde inquiétude face aux difficultés que traversent les producteurs.

Les raisons de cette crise sont nombreuses et les responsabilités partagées. L'Etat a sa part de responsabilité, tout comme l'organisation même des filières agricoles animales, mais aussi les acteurs économiques que sont les industriels, les transformateurs et les distributeurs.

Les exploitants agricoles souffrent aujourd'hui de prix à la vente bien inférieurs aux coûts de production avec pour conséquence une baisse importante des revenus et parfois même l'absence de revenu ! Les charges fiscales, sociales et environnementales qui pèsent sur les exploitations agricoles bretonnes sont considérables et en totale déconnexion avec nos voisins européens.

Sur ce point des distorsions, nous souhaitons que l'Etat français intervienne fortement auprès de la commission européenne. De même, il doit être intraitable sur la question de la traçabilité de la production, mention d'origine, et ce pour garantir l'équité entre les producteurs et la transparence pour les consommateurs, avec l'obtention d'un étiquetage obligatoire des produits alimentaires frais et transformés.

L'Etat doit aussi limiter le poids de la surenchère réglementaire et ne pas systématiquement sur-transposer les textes européens et ce afin de limiter les charges « non productives » qui pénalisent les exploitants français et bretons.

La reconquête des marchés intérieurs est nécessaire et l'Etat doit tout faire pour la faciliter. Une piste pourrait être étudiée pour faciliter l'accès aux produits alimentaires locaux et français pour les collectivités, en sortant les produits alimentaires du code des marchés publics. L'Etat doit aussi encadrer les négociations commerciales afin qu'elles ne se fassent pas au détriment du maillon de la production.

Mais les producteurs doivent aussi accepter collectivement de réfléchir à une nouvelle organisation des filières afin de peser plus efficacement sur les marchés intérieurs, mais aussi à l'exportation.

Pour que l'agriculture puisse sortir durablement de cette crise et continuer de faire vivre nos territoires, nous en appelons donc à l'esprit de responsabilité de tous ; Union européenne, Etat français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs.

Nous sommes convaincus que l'agriculture bretonne est une agriculture d'excellence. Elle a relevé le défi de sortir la Bretagne de son isolement, elle a relevé le défi du développement économique, elle a relevé le défi de nourrir les hommes et depuis plus d'une dizaine d'années, elle relève chaque jour le défi de la reconquête de la qualité de l'eau. Il est insupportable de penser que cette agriculture à taille humaine et familiale, qui contribue indéniablement à la dynamique de notre territoire, puisse disparaître car c'est bien cet enjeu là qui se joue aujourd'hui.

Pour notre part, nous nous engageons à mobiliser tous les leviers dont nous disposons, pour accompagner une agriculture répondant aux trois piliers du développement durable : social, environnement et économie ; une agriculture multiple et diversifiée qui entretient nos espaces et nourrit les hommes. Nous ne souhaitons pas opposer les modèles de production : production en circuits courts et production de masse en filière longue. Ils sont complémentaires, garantissent des produits de qualité et chacun à son niveau, indispensables à l'activité économique de notre territoire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal soutient les actions monde agricole pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise majeure subie par les agriculteurs et agricultrices morbihannais

DCM 2016-0010 : SUBVENTION 2016 au C.C.A.S. DE GESTEL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote la subvention de 7.500 € au CCAS de GESTEL au titre de 2016.

DCM 2016-0011 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU MORBIHAN : SALON DU LIVRE JEUNESSE

La Ligue de l'Enseignement du Morbihan a pour objectif de concourir au resserrement du lien social en développant des actions de proximité et de citoyenneté. Parmi les actions soutenues par la Ligue, le développement des pratiques culturelles constitue un axe majeur.

La Ville de Gestel a placé depuis plusieurs années la démocratisation de la culture au cœur de sa politique culturelle. Cette volonté s'est notamment traduite par un important travail autour de l'accès du plus grand nombre à la lecture et à l'écriture.

C'est donc dans le souci d'une complémentarité et d'une mutualisation de leurs compétences qu'est proposé au Conseil Municipal de conclure la présente convention qui a pour objet de :

- Définir un cadre général à la mise en place d'une 15^{ème} édition du salon du livre jeunesse du 25 au 30 novembre 2016 au Palais des Congrès de Lorient.
- Définir le partenariat entre la Ligue de l'Enseignement, la direction des Affaires culturelles et la Médiathèque de Gestel en précisant les engagements de chacun en termes d'actions, de mise à disposition de moyens humains et matériels nécessaires à la réussite du salon.

Pour la réalisation du salon, la Ville de Gestel s'engage :

- à verser à la Ligue de l'Enseignement une somme de 1.200 €.
- sur la participation de personnels de la ville de Gestel
- à faciliter la participation de ses chefs de projets aux comités d'organisation
- à réserver une partie de son réseau d'affichage municipal.

Après avoir pris connaissance de ce document, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer cette convention.

DCM 2016-0012 : AMENAGEMENT D'UN SKATE PARK : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

La commune de GESTEL a inscrit dans ses projets 2016 l'aménagement d'un skate-park sur le territoire communal. En 2015, la commission « jeunesse-vie associative » et le Conseil Municipal ont validé ce projet pour répondre aux besoins des jeunes qui, depuis plusieurs années sollicitent ce type d'équipement.

Cet équipement est priorisé pour 2016 pour un montant TTC de 23.000 € (19.166,67 € HT)
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal sollicite de la part du Conseil Départemental du Morbihan l'octroi de subventions au titre du Programme de Solidarité Territoriale (P.S.T.) pour cet aménagement.

DCM 2016-0013 : CHOIX DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE : DECISION DE PRINCIPE

Par courrier en date du 3 février 2016 l'AMIEM nous informait qu'elle n'assurera pas le suivi des agents à compter du 1^{er} avril 2016.

Le Centre de Gestion du Morbihan propose un service de médecine professionnelle et préventive de même que Lorient Agglomération qui propose la mise en place à compter du 1^{er} septembre 2016, mais propose d'assurer, pour les communes qui auraient décidées d'adhérer à ce service mutualisé, les visites médicales indispensables (visites d'embauche, de reprise après au moins 30 jours d'arrêt et, de manière exceptionnelle à la demande de l'agent ou de la collectivité) entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2016 dans ses locaux à Lorient.

La commune ne dispose d'aucune information concernant le service qui serait mis en place par le Centre de gestion : lieu des visites, coût du service ...

Du côté de Lorient Agglomération, les visites médicales se dérouleraient sur Lorient et le montant de la participation financière retenue, dans l'état actuel de la réflexion, correspond au tarif hors-taxe pratiqué par l'AMIEM en 2015, soit 74 € par agent et par an. Le montant de cette participation fera l'objet d'un réajustement en fonction du nombre de communes qui participeront au service et de la réalité des coûts constatés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour adhérer à ce service mutualisé de médecine professionnelle et préventive.

Compte-rendu du Conseil Municipal affiché le 14 mars 2016

Le Maire,
Michel DAGORNE



